

Compte rendu du conseil municipal Séance du jeudi 16 février 2023

Présents : Jérôme BAUDOT, Yoann BERNARD, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN, Christophe BERTHET

Excusée : Geneviève LAMBERET pouvoir donné à Alain NAMBOTIN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 8 décembre 2023.

Aucune objection n'ayant été apportée, **le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.**

Donation de pouvoir au Maire pour signer un échange de terrain (Délibération 01-02-23)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN informe le conseil qu'il doit signer chez le notaire de RUFFIEUX l'acte d'échange de deux terrains (cadastré section A parcelle 268 et section A parcelle 163) entre Madame PIGNIN et la Commune d'INNIMOND. Les frais de notaire étant partagés à part égales entre les deux parties. Monsieur le Maire demande au Conseil de lui donner pouvoir pour signer cet acte.

Le Conseil municipal, vote à l'unanimité des présents cette proposition.

Donation de pouvoir au Maire pour l'achat de la grange GRECARD (Délibération 02-02-23)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN informe le conseil qu'il doit aller signer le compromis de vente pour l'achat de la grange de Madame GRECARD Michèle, (cadastré section C parcelle 755) au nom de la Commune d'INNIMOND. Pour ce faire il demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de signer le compromis.

Le Conseil municipal, vote à l'unanimité des présents cette proposition.

Fixation du loyer mensuel pour le gîte de la Cure (Délibération 03-02-23)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN expose au Conseil que suite à une demande de location d'un de nos gîtes de façon exceptionnelle sur une durée supérieure à un mois. Monsieur le Maire propose de fixer un loyer mensuel pour répondre à ce genre de demande pour les habitants du village. Il propose le montant de 450 € plus les charges (EDF, eau, etc.....)

Le Conseil municipal, approuve à 5 voix pour, Monsieur Alain NAMBOTIN et Madame Geneviève LAMBERET, sa procuration, n'ayant pas pris part au vote.

Demande de dérogation auprès de Madame la Préfète pour le projet hébergement insolite du « GAEC Les Chamoisées » (Délibération 04-02-23)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN expose au Conseil le projet du GAEC « Les Chamoisées » concernant la construction d'une cabane A en bois dans le cadre d'une activité agritouristique :

- Cette annexe se situerait à proximité du bâtiment agricole existant.
- Cette parcelle se situe hors des parties urbanisées de la commune et n'est donc pas constructible au titre de l'article L.111-3 du code de l'urbanisme.
- La Commune d'INNIMOND, ne disposant pas de document d'urbanisme est soumise au Règlement National d'Urbanisme. Vu l'article L.111-4 du code précité qui prévoit la possibilité de constructions sur délibération motivée du Conseil Municipal si celui-ci considère que l'intérêt de la commune le justifie.

Compte rendu du conseil municipal Séance du jeudi 16 février 2023

Considérant que ce projet :

- Ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique ;
- S'harmonise avec l'environnement (composition principalement en bois) ;
- N'entraîne pas un surcroît important de dépenses publiques (les réseaux sont présents au droit de la parcelle et seront pris en charge par le demandeur) ;
- Tout en étant hors des parties urbanisées de la commune, il se situe à l'extérieur du village ;
- Est à moins de 100 mètre de l'exploitation agricole ;
- Permet de créer une activité agritouristique, et ainsi de promouvoir les produits de l'exploitation, les produits locaux de la commune ;
- Ce meublé de tourisme à la ferme permet un complément de revenus pour l'exploitant agricole de la commune.

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN, propose d'appuyer cette demande de dérogation auprès de Madame la Préfète de l'Ain.

Le Conseil municipal vote à 6 voix pour, Monsieur Yoann BERNARD n'ayant pas pris part au vote.

Appui municipal au projet touristique des « Terres d'en Haut » (Délibération 05-02-23)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN, expose au Conseil le projet d'installation d'une Yourte « aux Terres d'en Haut » dans le cadre de leur activité touristique.

Considérant que :

- Cette yourte mesure 6 mètre de diamètre environ soit 27 m², elle sera installée sur « pilotis » de type rondin de bois afin de la préserver de l'humidité.
- Que cette structure est entièrement démontable en moins d'une journée.
- Qu'elle ne contient ni cuisine, ni sanitaire.
- Qu'en plus d'être facilement démontable, elle possède l'avantage d'être une structure écologique avec un impact négligeable sur le terrain utilisé et l'environnement.
- Cette yourte permettra donc d'héberger facilement plus de public dans le cadre de l'activité de chambre d'hôtes « Les Terres d'en Haut ».
- D'autre part, en dehors des 27 m² occupés par la yourte, une partie des terrains agricoles sont utilisés en tant que pré pour équidés notamment pour l'Ain à cheval ou encore les écuries de la Brive. Le reste de l'espace disponible est exploité par la GAEC « Les Chamoisées » pour fauchage de fourrage à destination des chèvres.

le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents cette proposition.

Décision sur les travaux prévus par l'ONF

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN, présente au Conseil les différents travaux prévus par l'ONF sur les forêts d'INNIMOND. Le Conseil estime que la plupart d'entre eux n'ont pas à être réalisés cette année. Seul la réfection des abords des chemins derrière la Montagne sont nécessaires pour permettre le passage des grumiers. Des devis seront demandés pour la réalisation de ces travaux.

Indemnisation de la secrétaire pour son travail de coordonnatrice pour le recensement

Ce travail ayant été effectué durant ses heures de travail normales et n'ayant pas nécessité d'heures supplémentaires, ce point a été supprimé.

Compte rendu du conseil municipal Séance du jeudi 16 février 2023

Subventions aux associations (Délibération 06-02-23)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN rappelle qu'un montant de 1500 € sera mis au budget 2023 pour subventionner des associations.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer :

- 300 € à la MARPA « Les Jardins de Courtanes » de SERRIERES-DE-BRIORD,
- 300 € au comité des fêtes d'INNIMOND,
- 300 € à Foot Entente Bas-Bugey-Rhône
- 300 € à la Ligue contre le cancer,
- 300 € au sou des écoles de LHUIS.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents cette proposition.

Points d'information sur la préparation du budget 2023

Le point est repoussé au prochain conseil car la préparation du budget n'est pas assez avancée.

Points divers...

Suite au décès de Monsieur André FABRE qui a vécu toute sa vie à INNIMOND, et à la demande de la famille BERLIOZ, Monsieur le Maire propose qu'un emplacement dans le Columbarium lui soit attribué à titre gracieux afin que ses cendres reposent dans le cimetière de la Commune,

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt le Conseil municipal. La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN